



COOPERATION OHADA - BANQUE MONDIALE
OHADA - WORLD BANK COOPERATION
Projet d'Amélioration du Climat des Investissements
(PACI)



D3340

SECRETARIAT PERMANENT

TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT
CHARGE DE L'EXAMEN DES PROGRAMMES DE COURS DE L'ERSUMA

Jun 2020

I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Conscients de l'importance que revêt la qualité de l'acteur dans la réalisation des objectifs d'un système, les États-parties à l'OHADA ont érigé en objectif le renforcement des capacités des professionnels du droit, quelle que soit leur catégorie (magistrats, avocats, notaires, huissiers de justice, juristes-conseils, experts-comptables). A ces catégories professionnelles s'ajoutent les opérateurs économiques, les universitaires et toute personne intéressée par le droit OHADA et les autres droits communautaires africains.

Afin de prendre en charge un tel besoin, l'OHADA compte dans son système institutionnel l'École Régionale Supérieure de la Magistrature (ERSUMA) ayant pour missions, entre autres, l'amélioration des aptitudes et le perfectionnement des personnels identifiées ci-dessus.

Depuis le début de ses activités en mai 1999, l'ERSUMA a renforcé les capacités de plus de huit mille (8.000) auditeurs dans des domaines et thématiques divers.

Après plus de vingt années d'existence et d'utilisation de curricula de formations continues et de courte durée, le besoin d'améliorer et d'adapter les programmes de cours aux besoins de formation est aujourd'hui prégnant. En effet, au regard de l'évolution des professions juridiques et judiciaires, des diverses réformes entraînant une évolution de la règle de droit couplées à la nécessaire diversification des offres de formation, le contenu des programmes de l'ERSUMA doit être revisité. Cet examen des programmes de formation permettra également d'arrimer les curricula de formation aux nouvelles orientations de l'ERSUMA.

Les nouveaux curricula de formation devront, notamment, prendre en compte :

- l'objectif de création de diplômes spécialisés suivant les normes et standards de décomposition des programmes en modules, en usant des principes du système LMD (Licence-Master-Doctorat) ;
- la volonté de labellisation des formations de l'ERSUMA ;
- le désir de certification des processus de formation ; et,
- l'ouverture de l'Institution à la dématérialisation de ses programmes.

Par ailleurs, les compétences acquises par les auditeurs à l'issue des diverses formations organisées par l'ERSUMA doivent être reconnues et valorisées dans le cadre de leur plan de carrière. Bien que l'ERSUMA ne soit ni un centre de formation du personnel de la justice, ni une université, elle doit envisager la possibilité de réaliser des formations diplômantes sous forme de certificats professionnels ou de diplômes de spécialité.

Afin d'atteindre les objectifs ci-dessus énoncés, l'ERSUMA, à travers ses Conseils d'Etablissement et d'Administration, a décidé de commanditer la présente étude relative à l'examen de ses programmes de cours.

II- L'ERSUMA EN BREF

L'École Régionale Supérieure de la Magistrature (ERSUMA), rattachée au Secrétariat Permanent de l'OHADA, est instituée par les articles 3 et 41 du Traité de l'OHADA et organisée par le Statut de l'ERSUMA du 03 octobre 1995, révisé par les Règlements N° 004/2009/CM/OHADA du 19 Décembre 2009, N°0013/2011/CM/OHADA du 17 Juin 2011 et N°02/2016/CM/OHADA du 28 octobre 2016 portant Statut révisé de l'ERSUMA. Située à Porto-Novo en République du Bénin, elle a pour rôle d'améliorer l'environnement juridique des États-parties à l'OHADA par la sensibilisation, la formation continue, l'évaluation de l'application du droit de l'OHADA et de tout autre droit communautaire. Les formations organisées par l'ERSUMA ont essentiellement pour cible les magistrats, avocats, notaires, greffiers, huissiers de justice, experts judiciaires, experts-comptables, fonctionnaires et opérateurs économiques.

L'ERSUMA a quatre missions principales :

- améliorer le système juridique et judiciaire des Etats-parties ;
- assurer le renforcement des capacités des magistrats et autres auxiliaires de justice des Etats-parties relativement aux Actes uniformes et à tous les domaines du droit des affaires ;
- agir comme un centre de recherche et de documentation en droit OHADA, en tout autre droit communautaire et, plus largement, en droit des affaires ;
- être en liaison étroite avec la CCJA et les autres hautes juridictions nationales, afin de concourir à l'uniformité de l'interprétation et de l'application de la loi.

III- LE PROJET D'AMELIORATION DU CLIMAT DES INVESTISSEMENTS (PACI) DU GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

Le Projet d'Amélioration du Climat des Investissements dans les Etats membres de l'OHADA (PACI) financé par le Groupe de la Banque Mondiale vise à renforcer la capacité de l'Organisation à soutenir des réformes du climat des investissements, y compris l'amélioration de l'information financière des sociétés au sein des Etats-parties.

Placé sous la coordination du Secrétaire Permanent de l'OHADA, le Projet PACI comporte trois composantes majeures :

- composante I : renforcement institutionnel du Secrétariat Permanent et appui à la mise en œuvre du projet ;
- composante II : renforcement institutionnel de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage et de l'Ecole Régionale Supérieure de la Magistrature ;
- composante III : amélioration de l'information financière des entités.

La composante II, qui concerne l'ERSUMA, comporte deux sous-composantes : une sous-composante (2.1) pour le renforcement de la capacité institutionnelle de la CCJA et une sous-composante (2.2.) pour le renforcement institutionnel de l'Ecole Régionale Supérieure de la Magistrature.

La sous-composante 2.2. s'appuie sur les efforts entrepris antérieurement pour renforcer la capacité institutionnelle de l'ERSUMA. Dans ce cadre, le Projet envisage de financer la redynamisation du processus de formation continue, en forte demande sur le droit OHADA.

IV- PROFIL DU CONSULTANT

Le consultant doit être un cabinet :

- Justifiant d'un minimum dix (10) ans d'expérience dans le secteur de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle ;
- Familier avec les spécificités organisationnelles des systèmes institutionnels communautaires africains.
-

Le Consultant devra disposer d'une équipe ayant les compétences ci-dessous :

1. un (01) chef de projet, professeur de droit, justifiant d'un minimum de quinze (15) ans d'expérience professionnelle dans la pratique de l'enseignement supérieur et de la recherche, ainsi que d'une expérience significative dans la conception de programmes de cours dans le secteur de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle ;
Il doit avoir dirigé au moins trois (03) projets significatifs dans la conception de programmes de cours dans le secteur de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle dont au moins un (01) projet pour des institutions internationales similaires à l'ERSUMA
2. un (01) expert-comptable, ayant une expérience d'au moins quinze (15) ans et justifiant d'une expérience avérée dans le domaine de la formation
3. un (01) formateur des formateurs spécialisé en andragogie devant avoir une expérience avérée d'au moins 10 ans .

V- MISSIONS DU CONSULTANT

Le consultant sélectionné est chargé de :

- ✓ faire un état des lieux des programmes de cours de l'ERSUMA ;
- ✓ identifier les conditions et modalités d'examen des programmes de cours de l'ERSUMA ;
- ✓ identifier et analyser les besoins de formation des principaux bénéficiaires des formations (magistrats, notaires, avocats, huissiers de justice, experts-comptables) ;
- ✓ proposer le contenu des programmes de cours de l'ERSUMA revus ;
- ✓ s'assurer de l'arrimage du contenu des cours aux normes du système LMD ;
- ✓ déterminer le profil des enseignants capables d'intervenir comme formateurs dans le cadre des cours examinés ;
- ✓ prendre en compte le caractère institutionnel de l'ERSUMA qui n'est ni une université, ni un centre de formation initiale du personnel de justice ;
- ✓ prendre en compte l'organigramme de l'ERSUMA dans les modalités d'encadrement ;

- ✓ déposer un rapport provisoire de l'étude ;
- ✓ prendre part à l'atelier de restitution et de validation des résultats de l'étude ;
- ✓ déposer un rapport final de l'étude prenant en compte les observations de l'ERSUMA ;
- ✓ annexer au Rapport de l'étude la documentation de référence ayant permis de réaliser l'étude.

VI- OBLIGATIONS DE L'ERSUMA

L'ERSUMA remettra au consultant l'ensemble des documents, dossiers et outils appropriés et nécessaires à l'exécution de sa mission. Elle mettra également à sa disposition les locaux et équipements nécessaires pour assurer une bonne prestation de service.

L'ERSUMA paiera au cabinet de consultants les honoraires retenus pour la présente étude.

VII- DUREE DE LA MISSION :

La durée totale de la prestation est de dix (10) mois à compter de la date de notification de la décision de recrutement du consultant.

Fait à Porto-Novo, le

Le Secrétaire Permanent

Pr. Emmanuel Sibid DARANKOUM